Image not found or type unknown

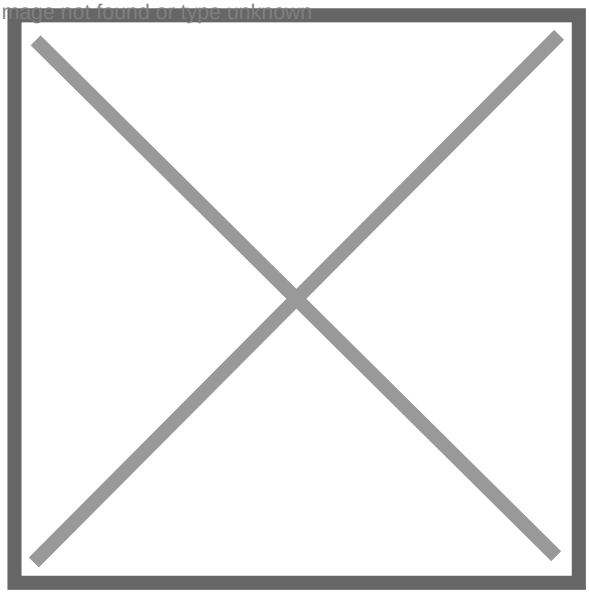

Information sur la loi chatel

Par **patou49440**, le **22/12/2008** à **11:50**

[]j'ai pris un contrat chez bouygue en 06/07 et je suis engage jusuq'au 06/09 contrat 24mois je vx savoir si je px le resilier des a present en ne payant que 25% de l'abo du avec la loi chatel est qu'elle s'applique a tous le monde ou que les contrats du 01/06/08 car je ne suis trouve pas la loi sivx pouvez aussi m'envoyer le lien merci

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés